

Le 20 novembre 2007

Éric Fraser
Avocat

Par courriel et par poste

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2008-2009
Dossier Régie : R-3644-2007
Notre dossier : R000241 FE

Chère consœur,

Dans le contexte de la planification de l'audience du dossier tarifaire du Distributeur qui débutera le 4 décembre prochain, nous vous informons qu'Hydro-Québec Distribution présentera sa preuve de la manière suivante :

- Panel 1 : Contexte, enjeux et orientations du dossier tarifaire 2008-2009 (HQD-1, Document 1).
- Panel 2 : Prévision de la demande (HQD-2, Document 1).
- Panel 3 : Coût du service, efficacité, principes réglementaires et investissements (HQD-3 à HQD-10 et HQD-13).
- Panel 4 : Coûts d'approvisionnement et activités de revente de l'électricité (HQD-2, Document 2).
- Panel 5 : Programmes et activités en efficacité énergétique (HQD-14).

Panel 6 : Répartition des coûts, structures et réformes tarifaires et interfinancement (HQD-11 et HQD-12).

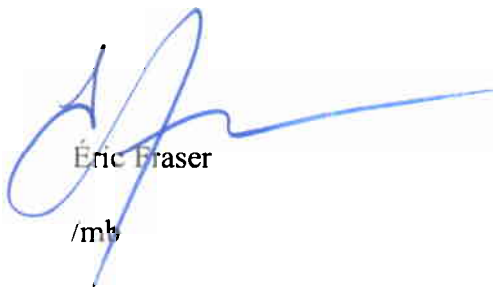
L'ordre des panels sera confirmé à la Régie d'ici le 23 novembre, selon les contraintes de disponibilité des témoins du Distributeur.

Les présentations ou commentaires introductifs seront de courte durée, approximativement 15 minutes, à l'exception du Panel 1 dont la présentation sera de 30 minutes.

À moins d'indication contraire, le Distributeur ne présentera pas de témoin sur la politique financière, compte tenu qu'il présente la même preuve que le Transporteur, que ce sujet fut abordé lors de l'audience publique du dossier tarifaire du Transporteur (R-3640-2007) et qu'une majorité d'intervenants intervient dans les deux dossiers. À cet effet, le Distributeur n'a pas d'objection à ce que la preuve testimoniale, rendue sur ce sujet dans le dossier du Transporteur, soit incorporée au présent dossier.

Hydro-Québec Distribution réitère la demande formulée dans notre correspondance du 7 septembre 2007 à l'effet que les journées d'audience se déroulent de 9h00 à 15h00, avec une pause de 12h00 à 13h00.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Éric Fraser
/mb

c.c.: Intervenants (liste en annexe)